

Le Contrat de Ville du Pays de Martigues signé le 25 septembre 2015 a permis, sur la base d'un diagnostic multidimensionnel, de définir des enjeux autour de trois piliers :

- **Cohésion Sociale**
- **Cadre de Vie et Renouveau Urbain**
- **Développement de l'activité économique et de l'Emploi.**

Ces piliers sont irrigués par trois grands principes transversaux :

- **la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes ;**
- **le respect des valeurs de la République ;**
- **l'attention particulière portée à la Jeunesse.**

Pour rappel, cinq quartiers du pays de Martigues constituent les quartiers Prioritaires au sens de la Politique de la Ville (QPV). **Le public concerné par les projets devra être issu d'un ou de plusieurs de ces QPV :**

- Mas de Pouane (Martigues)
- Notre Dame des Marins (Martigues)
- Canto Perdrix (Martigues)
- Les Aigues Douces/la Lèque (Port-de-Bouc)
- Les Comtes/Tassy (Port-de-Bouc).

Le Pays de Martigues compte également trois quartiers dits « en veille active » (QVA) :

- Paradis-Saint-Roch (Martigues)
- Boudème (Martigues)
- les Amarantes (Port-de-Bouc).

**Toutefois, les dossiers présentés en QPV seront PRIORITAIRES par rapport à ceux présentés en QVA.**

Mobilisant en premier lieu les politiques et les moyens de droit commun, les projets déposés en programmation Contrat de Ville doivent favoriser l'émergence d'actions de fonctionnement cohérentes avec les enjeux du Contrat de Ville et promouvoir des actions diversifiées, adaptées et renouvelées à destination des habitants des QPV, le tout en lien avec les conseils citoyens.

Seront appréciés les projets qui proposent une méthodologie innovante de mobilisation des publics. Les projets collectifs créant des synergies seront également étudiés favorablement.

**L'appel à projets 2023 pour la programmation Contrat de ville du territoire du pays de Martigues est lancé à compter du 6 octobre et jusqu'au 10 novembre 2022 à minuit.**

**ATTENTION : le dépôt d'une demande ne sera plus possible après la clôture du téléservice.**

**En cas de difficultés, vous pouvez contacter la Division Habitat/Politique de la Ville à l'adresse suivante : [division.polville.paysdemartigues@ampmetropole.fr](mailto:division.polville.paysdemartigues@ampmetropole.fr) ou au 04.42.06.93.45.**